

Note aux S1 n°22

11 mars 2024

Edito : Toujours sur le pont ! – Mouvement INTER 2024 : la situation continue de se dégrader…– Mouvement INTRA 2024 : C'est maintenant ! – CSA SD de la Gironde – Et pendant ce temps-là dans les Landes… – Réunion d'information sur les retraites – CAPA Recours rendez-vous de carrière – Brèves : GT violence, CSA SD 24, Conseil Syndical Académique.

Toujours sur le pont!

Vous le savez, nous avons écrit à la Rectrice le 24 février dernier pour lui demander ce que l'annulation des crédits, annoncée par le Ministre de l'Economie, auraient pour conséquences dans l'académie de Bordeaux... 15 jours plus tard, nous n'avons toujours pas de réponse de sa part ! Nous avons posé la question au DRRH de l'académie, lors d'une réunion qui s'est tenue au Rectorat, mais il n'a pas été en mesure d'y répondre... Nos militants ont aussi demandé à leur DASEN respectif lors de la tenue de leur Comité Social d'Administration Spécial Départemental... Idem, les réponses sont du style : « si la

Rectrice n'y a pas répondu, nous ne pouvons pas y répondre non plus ! ».

Mais alors, y-aurait-il un secret ?!!?

La Ministre Belloubet avait affirmé très rapidement après l'annonce du Ministre Le Maire : « Il n'y aura pas de suppressions d'emplois dans le secteur scolaire malgré le coup de rabot budgétaire »... Etonnant quand même, non ? Serions-nous en train de jouer avec des billets de « Monopoly » ? Les budgets votés seraient-ils « bidons » ?!!?

Nous avons appris que la Rectrice avait reporté le prochain Comité Social d'Administration Académique du 27 mars au 9 avril... Peut-être a-t-elle besoin de temps afin de préparer sa réponse...

En attendant, les militants de SNETAA-FO sont toujours dans l'action. Après avoir siégé dans les CSA SD pour les DGH, ils ont aussi commencé à le faire pour les créations/suppressions de postes... Vous verrez dans les pages suivantes que les votes en Gironde, Landes et Dordogne ont été unanimement CONTRE et que les DASEN sont donc obligés de réunir des CSA SD de repli. Dans le Lot & Garonne et les Pyrénées Atlantiques, ils vont siéger en ce début de semaine...

Dans le même temps, les résultats du mouvement INTER sont tombés... Toujours catastrophiques... Et le mouvement INTRA va débuter cette semaine. Nos militants sont là aussi sur le pont, comme chaque

année, au service de nos adhérents!

Et pour terminer, nous devons également organiser le rapport de force pour le 19, le 20, le 21, le 22 mars... Il nous faut imaginer des actions pour que les fédérations de fonctionnaires puissent obliger le gouvernement à ouvrir des négociations sur les salaires et sur les conditions de travail. Comment ne pas s'insurger contre les 22 milliards d'économies décrétées par le gouvernement sur la Fonction Publique, synonymes de blocage des salaires pour 2024 et 2025 ? Le temps est à l'action et à la mobilisation la plus massive pour exiger l'augmentation immédiate des salaires !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

Mouvement INTER 2024: la situation continue de se dégrader...

Les résultats du mouvement INTER sont tombés mercredi 6 mars... La dégradation de la qualité du mouvement INTER constatée depuis la suppression des CAPN continue... De moins en moins de candidats obtiennent satisfaction, en tout cas parmi ceux qui souhaitaient arriver dans l'académie de Bordeaux. Comment aurait-il pu en être autrement, alors que dorénavant seul un algorithme décide des résultats ?

Ce sont donc seulement 54 PLP qui parviennent à entrer dans l'académie (59 en 2023, 72 en 2022, 78 en 2021 et 74 en 2020). Cela représente un pourcentage très faible des candidatures ! 54 entrants sur 1588 candidats ! A priori, une douzaine de PLP titulaires quittent l'académie. Cette année, il ne s'agit pas tant d'une explosion des barèmes, mais plutôt d'un nombre de capacités d'accueil très insuffisant... Normal si on tient compte du nombre de place au concours. Et que dire pour certaines disciplines, comme par exemple pour l'électronique, pour laquelle nous aurions un besoin de 6 titulaires, mais où nous n'avons aucune entrée !??! Et le premier non entrant a un barème de plus de 1000 points ! Et nous savons que l'autorité académique ne trouvera pas de contractuels dans cette discipline ! Quid des élèves ???

Pour consulter les chiffres par disciplines, voir notre document en ligne.

Nous invitons tous les collègues qui ont participé à l'INTER à nous transmettre leur résultat via le questionnaire : https://forms.gle/pNyufxui4KGqmm4y8



Les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas mutés ou ne le sont pas sur leurs premiers vœux, ont la possibilité de faire une demande de révision d'affectation auprès de la DGRHB2-2 du Ministère de l'Éducation nationale et ceci, d'autant plus s'ils bénéficient de priorités légales ou s'ils sont dans une situation grave ou particulière à faire valoir. Les collègues ont deux mois maximum pour faire cette demande à compter du 6 mars. Pour le SNETAA-FO, tous doivent faire un recours! Oui, il faut systématiquement le faire au cas où... Et puis il est essentiel que tous ceux qui ne sont pas satisfaits le disent haut et fort à la DGRH (ministère), responsable de cette gestion calamiteuse des ressources humaines! Non, il ne faut pas se résigner, l'année dernière, les commissaires paritaires nationaux du SNETAA-FO, toujours très déterminés, ont eu quin de cause sur un nombre non négligeable de dossiers!

Le SNETAA-FO peut répondre à toutes les questions et accompagner les collègues pour faire ce recours. Il soutiendra et suivra toutes les demandes de ses adhérents qui lui remonteront.

A noter que nous invitons les collègues à utiliser prioritairement l'outil de gestion COLIBRIS pour les recours (Voir message I-Prof qui contient, dans l'encadré détaillant les voies et délais de recours, un lien sur lequel il est possible de cliquer pour être dirigé vers cet outil). Mais attention, nous invitons d'abord les collègues à prendre contact avec leur organisation syndicale, le SNETAA-FO, afin d'optimiser leurs chances, de ne pas faire d'erreur et de bénéficier des meilleurs conseils. Une copie du recours devra être adressée à nos commissaires paritaires nationaux.

Même s'il est vrai qu'il y a peu de chances d'obtenir satisfaction, tous les adhérents du SNETAA-FO peuvent compter sur le soutien du premier syndicat de l'Enseignement Professionnel dans leurs démarches!

Mouvement INTRA 2024: C'est maintenant!

Le serveur SIAM permettant la saisie des vœux devrait ouvrir ce mardi 12 mars à midi et fermer <u>le jeudi 28 mars</u> également à midi.

le guide Mutations INTRA 2024 du Rectorat et la circulaire académique ont déjà été publiés. A voir sur notre site sitement.

Pour commencer, nous invitons les participants à l'INTRA à lire ces documents. Ensuite, les collègues doivent nous retourner, après



Nous organisons une première réunion d'information générale en visioconférence ce <u>mercredi</u>

13 mars à 17h. Pour s'y connecter : https://meet.jit.si/SNETAAFOINTRA2024

En ligne sur notre site Internet, quelques documents et « outils » : Le calendrier ; Les établissements de l'académie de Bordeaux ; Les barres départementales de l'INTRA de 2015 à 2019 ; Les barres départementales : 2020, 2021, 2022 et 2023.

Les postes vacants mis au mouvement seront affichés sur SIAM. Mais attention, ces informations peuvent être de faux amis. En effet, certains d'entre-eux ne seront finalement pas vacants, car bloqués pour placer un support stagiaire. Et surtout, il faut également considérer que tous les postes sont susceptibles de devenir vacants au cours du mouvement. Il ne faut donc pas restreindre ses vœux à ces postes affichés ! Nous vous invitons même à faire vos vœux sans en tenir compte.

<u>Postes spécifiques académiques (SPEA)</u>: La consultation des postes spécifiques académiques, vacants ou non, se fait directement sur SIAM. Les vœux sur de tels postes doivent être placés en premier et sont prioritaires sur les autres. <u>Voir la procédure 2024</u>.

<u>ULIS</u>: Si certains ont envie de postuler pour devenir « professeur coordonnateur d'ULIS », alors il leur faut compléter l'annexe 5. S'il n'est techniquement pas possible de faire directement un vœu sur un poste ULIS dans SIAM, alors les candidats devront saisir en vœu précis l'établissement souhaité, déposer le dossier de candidature sur leur espace dédié et préciser sur la confirmation de mutation, en face de cet établissement, qu'il s'agit d'un poste ULIS. Comme pour un SPEA, le dossier est à compléter avec un Curriculum Vitae, une lettre de motivation et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière. Une copie du CAPPEI (ou du 2CA-SH) est également à joindre. Comme les autres SPEA, les vœux ULIS doivent obligatoirement figurer en premier.

<u>Handicap, maladie grave, situation sociale</u>: Il est possible de faire une demande de bonification pour ces situations particulières. La procédure 2024 est décrite dans un document synthèse, en ligne sur notre site Internet.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le syndicat historique de l'Enseignement Pro!

CSASD de la Gíronde

Le Comité Technique Spécial Départemental de la Gironde, avec les créations/suppressions de postes à l'ordre du jour, s'est tenu ce jeudi 7 mars après la réunion d'un groupe de travail quelques jours avant. Notre déclaration liminaire est en ligne sur le site Internet du SNETAA-FO Bordeaux.

Suite à la publication du décret, le 21 février dernier, portant sur l'annulation de crédits correspondant à une suppression de 692 millions d'euros pour l'Education Nationale, la FNEC-FP-FO avait adressé à la Rectrice un courrier la questionnant sur les conséquences de cette décision dans l'académie. Ce courrier étant resté sans réponse à ce jour, nous avons alors demandé à la DASEN quelles seraient les conséquences en Gironde de cette annulation de crédits. Elle nous a annoncé qu'à ce jour aucune modification n'avait été apportée aux enveloppes présentées pour la rentrée prochaine.

Malgré des effectifs en augmentation à la rentrée 2024, avec une prévision de 197 élèves de plus en LP et 31 en SEGPA, et les nouvelles grilles de BAC PRO qui entraînent des DGH globalement supérieures à l'an dernier, le solde de créations/suppressions de postes de PLP est négatif (-5). Nous avons demandé à la DASEN si nous devions considérer que la destruction de l'enseignement professionnel scolaire était en bonne voie ? Les disciplines les plus touchées par les suppressions sont les lettres-anglais, les arts appliqués et la biotechnologie.

Cependant, les élus siégeant à ce CSASD ont été agréablement surpris d'apprendre que des dispositifs UPE2A (pour les élèves allophones) vont être implantés notamment dans 4 LP : Emile Combes à Bègles, Les Menuts à Bordeaux, Charles Péguy à Eysines et Henri Brulle à Libourne. Ces dispositifs seront corrélés à la création de 4 postes en lettres-histoire, postes « profilés » FLE (Français Langue Etrangère).

Concernant les SEGPA, les DGH de certaines structures ont été abondées de quelques heures afin de permettre à certains PLP de ne pas être en sous-service. Certes, ce n'est pas encore suffisant, mais nous voulons voir dans cette décision le signe que la détermination du SNETAA-FO à défendre les SEGPA et nos PLP commence à payer! Malgré tout, malheureusement, pour la rentrée prochaine, la fermeture de 2 ateliers a été annoncée: « vente, distribution, logistique » à la SEGPA du collège Vauban de Blaye et « habitat » au collège de La Garosse à St André de Cubzac.

A noter que le nombre de postes à complément de service est en diminution par rapport à l'an dernier. Les quotités horaires prévues sont susceptibles d'être modifiées d'ici la rentrée des classes.

N'hésitez pas à venir vers nous si besoin, vous savez que vous pouvez compter sur le SNETAA-FO!

Delphine Paillé.

Et pendant ce temps-là dans les Landes...

...tout semble aller pour le mieux !

Les DGH, présentées par le DASEN lors du CSA-SD du 15 février dernier (voir notre déclaration liminaire sur le site internet du SNETAA-FO Bordeaux), sont, compte tenu des effectifs croissants, toutes en augmentation (+152,9h pour 71 élèves prévus en plus). Et il est vrai que nous avons été peu sollicités par les collègues sur ce sujet. Pourtant, et c'est ce que nous avons dénoncé dans notre déclaration, mais aussi par un vœu voté à l'unanimité des Organisations Syndicales représentatives du département, le travail sur les DGH s'est déroulé dans un contexte de fort rejet de la réforme des Lycées Professionnels annoncée. La publication tardive (3 février) de l'arrêté concernant le Bac Pro a obligé de fait les établissements à raisonner sur d'hypothétiques grilles horaires... Mais tout a bien fonctionné puisque nous sommes de bons fonctionnaires!

Et c'est donc avec ces bons chiffres que nous ont été présentés les créations/suppressions de postes pour la Voie Pro, d'abord lors d'un groupe de travail le mardi 5 mars, puis en CSA-SD le jeudi 7 mars (voir notre déclaration liminaire sur le site internet du SNETAA-FO Bordeaux). Il est à noter que 152,9h au total sur les DGH correspondent à 9 ETP (Equivalent Temps Plein), mais n'entraînent pas forcément la création de 9 postes. Et en effet, nous ont été présentée la création de seulement 4 postes (Lettres/Hist.Géo à Estève, Vente à Wlerick, Maths/Sc. à Jean d'Arcet et Couverture à Morcenx), « compensés » par la suppression de 3 postes (Lettres/Hist.Géo à Wlerick, Const. Réal. à Morcenx et Arts Appl. à Saint-Paul), soit un solde de +1... Bien loin des 9 ETP! La différence se retrouve en partie dans les nombreux « BMP 18h » (4 en LP-SEP, de 13 à 27 sur le second degré). Pour le reste? ...des heures sup, qui feront du bien au pouvoir d'achat, mais contribueront à augmenter les difficultés et dégraderont encore les conditions de travail.

Oui, tout semble aller pour le mieux pour la Voie Pro dans les Landes! ...si on ne gratte pas trop peut-être...

Vote contre, à l'unanimité de toutes les organisations syndicales, des propositions de créations/suppressions présentées par le DASEN : rendez-vous pour un CSA-SD de repli jeudi prochain.

Réunion d'information sur les retraites

Une quarantaine d'adhérents a assisté, mardi 5 mars, à la réunion d'information sur les retraites le que nous avions organisée au LPO Jean Monnet à Libourne. De l'avis de tous, Raymond et Jean-Paul,

nos deux militants formateurs, ont fait un exposé très intéressant, et même si le sujet est très complexe, de nombreuses questions ont eu des réponses. Bien évidemment, chaque participant aura compris que s'il veut être certain que rien ne sera oublié dans son dossier, il est important qu'il le transmette à nos militants avant de le clôturer officiellement. Merci aussi aux personnels du lycée pour leur accueil.





CAPA Recours rendez-vous de carrière

La Commission Administrative Paritaire Académique des enseignants du second degré, CPE & PsyEN, a été réunie le jeudi 7 mars afin de statuer sur les recours des collègues ayant contesté l'avis final attribué par la Rectrice (Rendez-vous de carrière 2022-2023). Seulement 2 CPE et 3 PLP, contre 7 l'année dernière, ont eu cette année le courage d'aller au bout de leur contestation... Il est vrai que de plus en plus de collègues ayant pris conscience de l'ineptie de cette évaluation issue des rendez-vous de carrière, ainsi que du peu de conséquences concrètes qu'elle a au final sur leur carrière, préfèrent dépenser temps et énergie ailleurs... Malgré tout, nous remercions ceux qui l'ont fait, car cette CAPA nous donne aussi l'occasion de dénoncer la manière méprisante avec laquelle l'Etat considère ses agents. Une CAPA étant paritaire, en face des 19 représentants des personnels, étaient donc présents, aux côtés du DRRH de l'académie, président de cette commission, la Directrice de la DPE, des chefs d'établissements, des IA-IPR et des IEN.

Notre déclaration liminaire est en ligne sur notre site Internet.

Parmi les trois collègues PLP, un était à l'échelon 8 et deux à l'échelon 9. Nous avons réussi avec énormément d'insistance à convaincre le DRRH qu'il devait modifier l'avis « à consolider » de la collègue à l'échelon 8, en avis « satisfaisant ». En revanche, pour les deux autres collègues, tous deux à l'échelon 9, qui avaient un avis final « très satisfaisant » malgré dix avis « excellent » sur onze, nous avons été face à un mur... En effet, aucun argument justifiant le refus d'une modification ne nous a été opposé, ce qui a déclenché la colère de tous les élus... Et aucune réaction de la part des autres membres de l'administration, quasiment systématiquement aux ordres!

Une fois la CAPA terminée, nos élus sont allés discuter avec le DRRH afin d'essayer de comprendre pourquoi des collègues certifiés et agrégés, avec seulement huit avis « excellent » sur onze, avaient pu « basculer » en avis final « excellent », alors que les PLP, avec dix avis « excellent » étaient restés sur un « très satisfaisant »... Discrimination envers les PLP ?!!? Non, « ce sont les QUOTAS! ». Oui, le DRRH nous a expliqué qu'avant même que cette CAPA n'ait lieu, chez les PLP, il y avait 36% d'avis « excellent », alors que les préconisations de la DGRH (Ministère) étaient de 30%. Pourtant, les Lignes Directrices de Gestions, c'est-à-dire les règles du « jeu », ne font plus mention de quotas pour ces avis... Nous pouvons donc en conclure que les IA-IPR sont plus sévères que les IEN ET-EG et que l'autorité fait ce qu'elle veut! Pourtant, à chaque fois que nous lui rappelons que depuis la loi de transformation de la Fonction Publique et la disparition de la plupart des CAPA, les opérations de promotions et de mobilité se font dans une totale opacité, l'autorité nous rétorque se sentir blessée par nos propos et nous oppose son devoir de respect des règles...

A noter que cette CAPA n'aura pas été complètement inutile, puisqu'à l'occasion de la lecture d'une appréciation littérale d'un chef d'établissement dans laquelle figurait une remarque non conforme, nous avons pris la parole pour rappeler à tous, inspecteurs, chefs d'établissement et DRRH, qu'un PLP n'avait pas l'obligation d'accepter d'apprenti dans ses classes!

Chers collègues, malgré tout, continuons à exprimer nos désaccords avec tels avis ou décisions et à dénoncer cette maltraitance dont sont victimes les agents de l'Etat!

Florence Texier & Eric Mouchet

Brèves

GT Violence:

Les membres de la Formation Spécialisée, Santé, Sécurité et Conditions de Travail Académique ont été invités à participer à un groupe de travail « violence ». Il s'est réuni la semaine dernière au Rectorat de Bordeaux. Les chiffres donnés par l'autorité académique sont sans appel : augmentation du nombre de conseils de discipline, augmentation des demandes de protections fonctionnelles, augmentation des attaques via les réseaux sociaux, augmentation des faits établissements de niveau 2 et 3 impliquant des violences contre les personnels... Nous y reviendrons, mais en conclusion, nous avons bien évidemment demandé que tous les moyens soient donnés pour enrayer cette explosion de la violence! Personne ne pourra dire qu'il ne savait pas...

CSA SD 24:

Le Comité Social d'Administration de la Dordogne s'est tenu vendredi 8 mars. Notre déclaration liminaire est en ligne sur le site Internet du SNETAA-FO Bordeaux. Notre organisation a notamment mis en avant l'inquiétude qu'il est légitime d'avoir lorsqu'on constate le nombre très important de postes de PLP vacants dans le département. Inquiétude également pour les SEGPA qui sont désormais sous dotées. Le vote des organisations syndicales représentatives ayant été unanimement contre les décisions de créations/suppressions de postes, un CSASD de repli doit se tenir ce lundi 11 mars.

Conseil Syndical Académique:

Nous tiendrons notre second Conseil Syndical Académique de cette année scolaire le mardi 2 avril 2024 au LP Philadelphe de Gerde à Pessac. Comme d'habitude, tous les sujets pourront être abordés : réforme de la Voie Pro, inclusion systématique, conditions de travail et fiches SST, salaires, etc. Pour vous inscrire, merci d'utiliser le lien suivant :

https://forms.gle/8uAdd7FVvYMPxPKm7



FAQ de la réforme des LP:

Pour vous éviter des recherches, nous avons mis cette <u>FAQ</u> en ligne sur notre site Internet.

Agenda

Lundi 11 mars

CSA SD créations/suppressions de postes du Lot & Garonne

CSA SD de repli de la Dordogne

Mardi 12 mars

CSA SD créations/suppressions de postes des Pyrénées Atlantiques

Jeudi 14 mars

CSA SD de repli des Landes

<u>Vendredi 15 mars</u>

CSA SD de repli de la Gironde

Mercredi 20 mars

Groupe de travail Congé Formation Professionnelle